



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Afrique de l'Ouest





MODERNISER LES ROUTES ET PONTS DE L'ÉTAT DE BAUCHI



La BIDC accorde 91,63 millions USD pour soutenir la construction et l'achèvement de 24 projets stratégiques P.4

TIRAGE DOMINICAL



LONATO lance le « Loto Détente » P.2

VISION 2040

Faure Gnassingbé engage le secteur privé dans la Feuille de route 2026-2031 Page 3



RESTEZ EN FORME
RESTEZ HYDRATÉ

Une hydratation adaptée à votre quotidien

177, Rue Méditerranéenne, 0101 CTR
Fond-Éc. 2ème immeuble à droite

Ne dites plus non, dites Volite.



NOUVEAU !

INTERNET FIBRE RAPIDE & ILLIMITÉ

SOUSCRIVEZ EN LIGNE

SCANNEZ ICI
OU RENDEZ-VOUS SUR

CANALBOX-SOUSCRIPTION.CPAY.TG



Tirage dominical

LONATO lance le « Loto Détente »

À partir du 2 août 2026, la Loterie nationale togolaise (LONATO) enrichit son portefeuille avec un nouveau produit, il s'agit de « Loto Détente », un tirage dominical prévu chaque semaine à 16 heures.

Patience SALLAH

La mise minimale est de 100 FCFA par ticket et jouable jusqu'à 10 grilles. Les options disponibles sont notamment Nap, Perm, Bankers, Turbo et désormais Double Chance.

Le tirage proposera 10 numéros gagnants. Avec l'option Double Chance, les parieurs remportent des gains si leurs numéros apparaissent parmi les 5 premiers ou les 5 derniers numéros tirés.

« Le Loto Détente est une nouvelle opportunité de gagner des lots que nous offrons à nos fidèles parieurs », a déclaré Justin Amedome, Directeur Marketing et Innovation de la LONATO.

Paiement des gains

Moins de 500 000 F CFA : retrait possible dans n'importe quel point de vente du pays.

Au-delà de 500 000 F CFA : retrait obligatoire dans une agence LONATO ou à la Direc-



tion Générale.

La LONATO a été créée par le décret N°66-8 du 04 juillet 1966. A cette date, elle n'était alors qu'un établissement public. C'est par l'ordonnance

N°80-29 du 10 novembre 1989 qu'elle devient une Agence Générale des jeux de hasard.

À la suite de la loi N° 90-20 du 04 décembre 1990, la Loterie Nationale Togolaise est passée

d'une Agence Générale des jeux de hasard, à une société d'Etat à gestion de type privé, ayant pour objet l'organisation et l'exploitation des loteries et des jeux de hasard sur toute l'étendue du territoire national. Dotée d'un capital de cinq milliards de francs (5.000.000.000) CFA, la LONATO a le monopole de l'organisation et de l'exploitation des jeux de hasard détenus par l'Etat depuis 1997.

Partie de l'exploitation d'une loterie classique à tirage mensuel, la LONATO a par la suite diversifié sa gamme de produits. Aujourd'hui, la LONATO offre à sa clientèle plusieurs types de produits.

Finances et Droit

BARCOLA et ADJOUROUVI portent les ambitions des 17 États membres

Tout a commencé par les Finances. En amont du Conseil, M. Essowè Georges BARCOLA, ministre des finances et du Budget, a présidé la réunion des ministres des Finances de l'OHADA. Objectif : dégager des canevas de financement pour accélérer les chantiers de l'organisation

Treize ans après la dernière, l'OHADA remet la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement au centre de l'agenda. C'est dans ce contexte que la 61^{ème} session du Conseil des Ministres s'est ouverte lundi à Lomé.

À la manœuvre sur le volet juridique, M. Pacôme ADJOUROUVI, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, assure cette année la présidence du Conseil. Au menu des travaux : au-delà du règlement des contributions des États membres, le gros dossier reste la préparation de la prochaine Conférence de haut niveau.

Créée par le traité signé à Port-Louis en 1993, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires rassemble aujourd'hui 17 États.

Sa mission : unifier les règles du droit des affaires pour garantir une meilleure sécurité juridique et judiciaire aux entreprises et aux investisseurs.

Concrètement, l'organisation a adopté 9 actes uniformes qui encadrent les sociétés commerciales, les sûretés, les procédures collectives, l'arbitrage, la comptabilité ou encore le droit commercial général.



À l'issue des travaux, le Conseil s'est félicité d'avoir « très largement atteint » les objectifs fixés. Parmi les décisions phares : l'adoption d'un nouveau Règlement financier adapté au statut de l'OHADA, d'une Charte d'audit interne, d'un Comité de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que d'une Politique de gestion des documents et archives. Côté justice, deux nouveaux juges ont été élus à la Cour

Commune de Justice et d'Arbitrage, la CCJA : Mme Hélène SARR du Sénégal et M. Edmond Pierre-Jacques DJAMA de Côte d'Ivoire. L'élection du 3^e juge interviendra ultérieurement, avec un encouragement aux candidatures féminines.

UN APPEL À LA MOBILISATION

Dans sa déclaration finale, la présidence de la 61^{ème} session du Conseil des ministres

a salué le soutien du Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ, et remercié les ministres présents à Lomé comme ceux connectés en ligne. Message fort : « Les importantes réalisations de nos Institutions sont sans commune mesure avec la modicité des

ressources qui leur sont allouées. Il importe que les moyens que nous leur attribuons soient effectivement libérés en temps utile ».

Conclusion : le Conseil des ministres appelle les États à honorer leurs obligations contributives pour « fortifier l'OHADA et assurer sa pérennité » sous la mandature de la République Togolaise.

REVENONS AUX FONDAMENTAUX

LORS DE LA CLÔTURE / DES DÉCISIONS FORTES

ECO & FINANCES
 Quotidien Économique du Togo
 Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières
 Email: ecofinances.infos@gmail.com
 REC N° 0643/01/08/2022/HAAC
 Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES
 N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054
 Site web: www.ecoetfinances.com
 Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan derrière l'école cour lumière
 Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

Vision 2040

Faure Gnassingbé engage le secteur privé dans la Feuille de route 2026-2031

Le Gouvernement togolais a tenu, le 30 juillet 2026 à Lomé, un atelier national d'échanges approfondis (« Deep Dive ») consacré au rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la Vision Togo 2040 et de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031.

Patience SALLAH

Présidé par Dr Sandra Ablamba Johnson, Secrétaire général de la Présidence du Conseil, en présence des ministres de l'Économie, de l'Économie maritime et de la Promotion des investissements, l'événement a réuni les représentants du Groupe Banque mondiale, de la SFI, des organisations patronales, des grandes entreprises, des PME, du monde académique et d'experts internationaux. Dans son intervention, Dr Sandra Ablamba Johnson a rappelé que la réalisation des objectifs de la Vision 2040 – doublement du PIB par habitant et réduction du taux de pauvreté à moins de 15 % – repose sur une mobilisation accrue de l'investissement privé et sur la poursuite des réformes pour améliorer l'environnement des affaires. Elle a rendu hommage au Président du Conseil, Faure

Essozimna Gnassingbé, pour son leadership dans la conduite des réformes.

« Le Président du Conseil a fait du secteur privé un partenaire de choix dans la mise en œuvre de sa vision de développement, en mettant en place des mécanismes d'écoute comme la Cellule climat des affaires et le Cadre de concertation État-secteur privé » a-t-elle indiqué.

Investissements en hausse et réformes structurantes

Les échanges ont mis en lumière les avancées récentes notamment +27,3 % d'IDE en 2025, atteignant 2 063 millions USD ; le développement de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) ; la modernisation des procédures douanières et foncières. Ces réformes renforcent la sécurité juridique des investissements et améliorent la mobilisation des recettes publiques.



Les ministres présents ont souligné la nécessité d'une synergie renforcée entre secteurs public et privé pour accélérer la transformation économique, favoriser la création d'emplois et promouvoir un développement inclusif.

Le secteur privé, par la voix de Charles Kokouvi Gafan, président de l'Association des grandes entreprises du Togo (AGET), s'est engagé à accroître ses investissements dans les secteurs prioritaires : industrie, agro-industrie,

infrastructures, logistique, énergie, numérique et services à forte valeur ajoutée.

La Directrice de la Division Golfe de Guinée de la SFI, Nathalie Kouassi Akon, a salué la qualité du partenariat avec le Togo et réaffirmé l'engagement du Groupe Banque mondiale à accompagner les réformes destinées à promouvoir un secteur privé dynamique et créateur d'emplois.

« Je remercie le Président du Conseil, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, pour

l'opportunité offerte au Groupe Banque mondiale d'appuyer le Gouvernement du Togo dans la réalisation de la Vision 2040 » a-t-elle déclaré.

Par cette initiative, le Président du Conseil, Faure Gnassingbé réaffirme sa volonté de faire du secteur privé le levier central de la transformation structurelle de l'économie togolaise, conformément aux ambitions de la Vision 2040 et de la Feuille de route 2026-2031.

CEDEAO

La Sierra Leone intègre le Fonds Régional de Stabilisation et de Développement

(TOGODAILYNEWS) – La CEDEAO, à travers son Fonds Régional de Stabilisation et de Développement (FRSD), a lancé le 21 juillet 2026 une mission technique de haut niveau en Sierra Leone, marquant le démarrage du processus de préparation des interventions dans ce nouvel État bénéficiaire.

Organisée du 20 au 26 juillet, cette mission fait suite à la décision du 10^e Comité de Pilotage du FRSD de retenir la Sierra Leone comme nouveau pays bénéficiaire. Elle est mise en œuvre avec l'appui du Gouvernement allemand via le BMZ et la KfW, en partenariat avec les institutions nationales et les partenaires techniques et financiers.

La cérémonie d'ouverture, tenue au Ministère de la Planification et du Développement économique, a réuni les hautes autorités sierra-léonaises, les représentants de la CEDEAO, l'Ambassade d'Allemagne, la KfW et la GIZ, plusieurs ministères sectoriels et partenaires au développement.

Cette initiative vise à identifier les priorités nationales de



stabilisation et de développement, définir les secteurs d'intervention prioritaires, mettre en place les mécanismes de gouvernance du Fonds, et établir une feuille de route pour les prochaines étapes.

La ministre de la Planification et du Développement économique, Kenyeh Barlay, a salué une opportunité majeure pour renforcer les efforts nationaux

et promouvoir une paix durable.

Le représentant résident de la CEDEAO, John Azumah, a souligné que cette intégration traduit l'engagement constant de la CEDEAO à accompagner ses États membres dans la consolidation de la paix et du développement durable.

L'ambassadeur d'Allemagne, Dr Pascal Richter, via la GIZ, a réaf-

firmé le soutien allemand à une approche intégrée centrée sur les communautés.

La mission prévoit la mise en place d'un Comité Consultatif National, principal mécanisme de coordination du Fonds. Les participants valideront une feuille de route incluant l'évaluation des besoins, l'élaboration de la stratégie nationale d'intervention, la sélection des partenaires de mise en œuvre, la préparation des accords de financement.

À travers le FRSD, la CEDEAO poursuit son engagement pour une Afrique de l'Ouest plus stable, résiliente et prospère. L'adhésion de la Sierra Leone constitue une avancée majeure dans le renforcement de la coopération régionale et de la solidarité face aux défis de la fragilité.

Moderniser les routes et ponts de l'État de Bauchi

La BIDC accorde 91,63 millions USD pour soutenir la construction et l'achèvement de 24 projets stratégiques

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et le Gouvernement de l'État de Bauchi (Nigéria) ont signé un accord de financement de 91,63 millions USD pour soutenir la construction et l'achèvement de 24 projets stratégiques de routes et de ponts.

Patience SALLAH

L'accord, signé à Lomé par Dr George Agyekum Donkor, Président de la BIDC, et Bala Abdulkadir Mohammed, Gouverneur exécutif de Bauchi, vise à améliorer la connectivité entre zones urbaines et rurales ; faciliter l'accès aux marchés et services essentiels ; réduire les

coûts de transport ; et renforcer les chaînes de valeur agricoles et commerciales.

Le programme devrait générer environ 5 000 emplois durant la phase de construction et 2 000 emplois permanents après son achèvement, contribuant à une croissance inclusive et durable. « Cet investissement reflète



l'engagement de la BIDC à financer des projets structurants capables de créer des emplois et d'améliorer les conditions

de vie » a déclaré Dr George Agyekum Donkor, Président de la BIDC.

« Ce partenariat est une étape

majeure pour bâtir une économie compétitive et résiliente. Les infrastructures de transport sont essentielles pour attirer les investissements et améliorer la vie des populations » a indiqué Bala Abdulkadir Mohammed, Gouverneur exécutif de Bauchi. Cette intervention s'inscrit dans la stratégie GRO de la BIDC (Croissance, Résilience, Optimisation), qui vise à promouvoir une croissance durable, renforcer la résilience des économies ouest-africaines, maximiser l'impact des financements pour l'intégration régionale.

21e FIL

Le CETEF offre 70 % de réduction sur les stands pour les femmes et les jeunes entrepreneurs

À l'occasion de la 21^e édition de la Foire Internationale de Lomé, le Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF) frappe fort avec une réduction de 70 % sur les stands est accordée aux femmes et aux jeunes entrepreneurs.

Yves ATCHANOUVI

Une initiative qui place l'inclusion et l'entrepreneuriat au cœur de l'événement économique phare du

Togo.

Le communiqué officiel du CETEF, signé par son Directeur Général Alexandre de Souza, annonce une mesure inédite. Il s'agit des stands situés à l'étage

du pavillon Agou, habituellement proposés à 500 000 F CFA, qui sont désormais accessibles à seulement 150 000 F CFA.

Cette décision s'inscrit dans la volonté du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale de soutenir la créativité et l'audace des femmes et des jeunes, en leur offrant une vitrine privilégiée

pour exposer leurs produits, élargir leurs réseaux et conquérir de nou-

veaux marchés.

La Foire Internationale de Lomé est depuis longtemps un rendez-vous incontournable pour les acteurs économiques, les investisseurs et les innovateurs. Avec cette mesure, l'édition 2026 se positionne comme un catalyseur de l'entrepreneuriat inclusif, favorisant l'accès équi-

table aux opportunités d'affaires.

Les réservations se font en ligne via la plateforme officielle e-fil.cetef.tg, sous réserve de disponibilité des stands.

En réduisant drastiquement les coûts d'accès, le CETEF envoie un signal clair : l'avenir économique du Togo repose sur la valorisation des talents féminins et de la jeunesse entrepreneuriale. Cette politique audacieuse contribue à bâtir un écosystème plus dynamique, résilient et compétitif.

Industrialisation

La Plateforme industrielle d'Adétikopé, cinq ans après

forme industrielle d'Adétikopé (PIA) a réussi à s'imposer comme l'un des instruments structurants de la politique industrielle du pays. Pensée pour catalyser la transformation locale des ressources et renforcer la compétitivité du pays, elle franchit des étapes après d'autres.

Cinq ans après son inauguration en juin 2021, la Plate

L'un des caps déjà passés par la PIA, qui se trouve sur la route nationale 1, est la barre des 350 milliards de francs CFA d'investissements enregistrés depuis sa création. Au-delà du chiffre, c'est toute une architecture économique qui se consolide et redéfinit les relations entre les investisseurs, l'État et le territoire. Pour les entreprises déjà installées ou en cours d'installation, cet environnement industriel intégré change profondément la logique d'implantation. La PIA n'est plus seulement un site

d'accueil, mais un écosystème productif structuré, où les acteurs bénéficient d'infrastructures mutualisées, d'un accès facilité aux services logistiques et d'un cadre réglementaire pensé pour réduire les frictions opérationnelles.

Une configuration à effet immédiat

Cet effet, c'est la réduction des coûts d'installation et de production. Dans un contexte international marqué par la recherche de chaînes de valeur plus courtes et plus résilientes, les investisseurs trouvent à Adétikopé un espace où la proximité

entre production, transformation et exportation devient un avantage concurrentiel décisif.

Les délais logistiques sont raccourcis, les coûts d'importation de matières premières optimisés, et les possibilités d'exportation renforcées par la position stratégique du Togo.

Mais les implications vont bien au-delà des entreprises elles-mêmes. Pour l'État, la montée en puissance de la PIA représente un levier de diversification économique. En attirant des investissements industriels d'envergure, le pays réduit progressivement sa dépendance à des secteurs traditionnels et renforce la base productive nationale.

Les 350 milliards de francs CFA mobilisés montrent ainsi une confiance accrue des investisseurs dans la stabilité du cadre

macroéconomique et dans la vision industrielle portée par les autorités publiques. Chaque implantation industrielle génère des besoins en main-d'œuvre directe et indirecte, allant de la production à la logistique, en passant par les services connexes. Pour les jeunes, cela ouvre des perspectives concrètes d'insertion professionnelle dans des filières structurées, souvent mieux rémunérées et plus stables que l'informel.

Les retombées territoriales sont tout aussi significatives

Autour de la plateforme, un tissu d'activités secondaires se développe progressivement : transport, restauration, services techniques, maintenance et commerce. Ce phénomène d'entraînement transforme Adétikopé en pôle économique en

expansion, avec des effets sur l'urbanisation et les dynamiques locales de développement.

Pour les investisseurs, la PIA fonctionne aussi comme un signal. Un signal de stabilité, de prévisibilité et de volonté politique de faire de l'industrie un pilier central de la croissance. Dans un environnement africain où la compétition pour attirer les capitaux s'intensifie, disposer d'une plateforme industrielle structurée constitue un avantage différenciant.

En 5 ans, la PIA est ainsi passée du statut de projet stratégique à celui de réalité économique tangible. Elle s'affirme comme un espace où les intérêts convergent : ceux de l'État en quête de transformation structurelle, ceux des investisseurs en recherche de rentabilité et de stabilité, et ceux d'une économie nationale en voie de diversification.

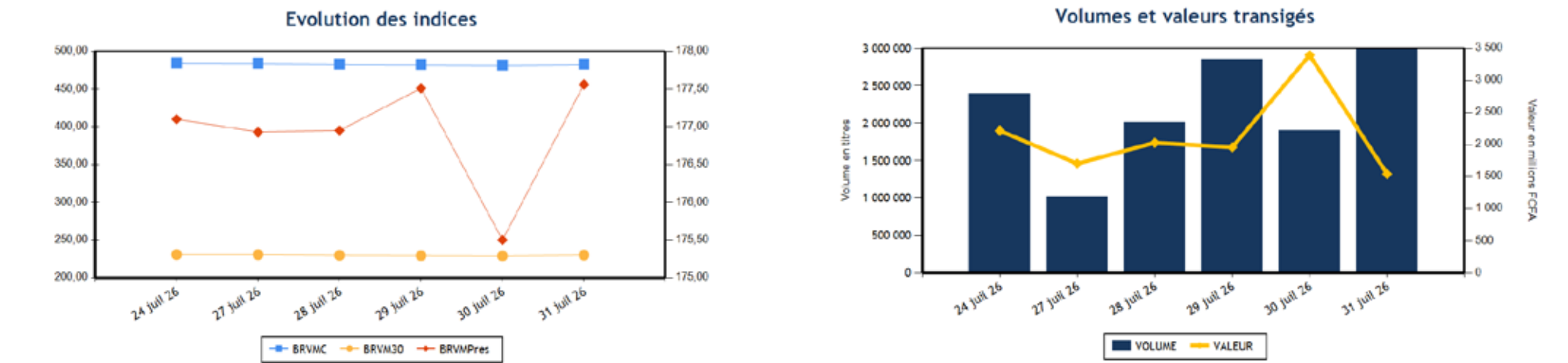
BRVM

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

vendredi 31 juillet 2026

N° 144

BRVM COMPOSITE	482,65	BRVM 30	230,08	BRVM PRESTIGE	177,56
Variation Jour	0,24 %	Variation Jour	0,56 %	Variation Jour	1,17 %
Variation annuelle	39,60 %	Variation annuelle	38,40 %	Variation annuelle	23,09 %



Actions	Niveau	Evol. Jour	Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	18 593 354 163 067	0,24 %	Capitalisation boursière (FCFA)	13 026 198 162 671	0,07 %
Volume échangé (Actions & Droits)	2 990 556	73,43 %	Volume échangé	1 129	-99,36 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	1 529 105 408	-10,51 %	Valeur transigée (FCFA)	11 496 929	-99,32 %
Nombre de titres transigés	47	0,00 %	Nombre de titres transigés	9	-25,00 %
Nombre de titres en hausse	22	37,50 %	Nombre de titres en hausse	6	
Nombre de titres en baisse	15	-37,50 %	Nombre de titres en baisse	2	-33,33 %
Nombre de titres inchangés	10	42,86 %	Nombre de titres inchangés	1	-88,89 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
TOTALENERGIES MARKETING CI (TTLC)	2 975	7,40 %	27,41 %
LOTIERIE NATIONALE DU BENIN (LNBB)	4 500	7,40 %	4,77 %
SICOR CI (SICC)	6 400	7,11 %	93,94 %
ONATEL BF (ONTBF)	2 995	6,77 %	20,52 %
ORAGROUP TOGO (ORGT)	3 140	4,67 %	30,83 %

PLUS FORTES BAISSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
UNILEVER CI (UNLC)	51 000	-5,56 %	49,01 %
SOLIBRA CI (SLBC)	37 750	-4,89 %	30,62 %
SETAO CI (STAC)	2 680	-4,29 %	102,26 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	3 645	-4,08 %	243,87 %
ECOBANK TRANS. INCORP. TG (ETIT)	66	-2,94 %	186,96 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	177,56	1,17 %	23,09 %	35 279	445 745 005	12,80
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	365,27	-0,61 %	67,82 %	2 955 277	1 083 360 403	17,17

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	192,62	0,27 %	44,67 %	2 990 556	1 529 105 408	14,59

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	112,93	0,83 %	19,00 %	9 955	139 461 910	11,11
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	203,42	0,84 %	17,57 %	18 463	40 817 410	39,31
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	234,83	0,35 %	61,00 %	2 883 353	796 145 538	15,81
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	279,38	-1,98 %	29,29 %	23 002	333 663 235	10,46
BRVM - INDUSTRIELS	6	215,02	-0,57 %	62,49 %	39 734	109 519 500	22,31
BRVM - ENERGIE	4	159,44	2,10 %	43,76 %	9 871	75 927 905	18,13
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	222,36	0,58 %	109,97 %	6 178	33 569 910	20,47

Indicateurs	BRVM COMPOSITE	Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	14,59	Ratio moyen de liquidité	59,02
Taux de rendement moyen du marché	6,21	Ratio moyen de satisfaction	52,28
Taux de rentabilité moyen du marché	6,93	Ratio moyen de tendance	88,58
Nombre de sociétés cotées	47	Ratio moyen de couverture	112,89
Nombre de lignes obligataires	206	Taux de rotation moyen du marché	0,27
Volume moyen annuel par séance	1 927 409,00	Prime de risque du marché	1,10
Valeur moyenne annuelle par séance	2 777 536 624,59	Nombre de SGI participantes	37

Bénin

Un projet de 20,76 millions USD pour la restauration des terres agricoles dégradées

Face à l'appauvrissement progressif de ses sols agricoles, le Bénin engage une nouvelle offensive pour renforcer la résilience de son système alimentaire. Ainsi, les autorités du pays ont lancé le projet "Systèmes alimentaires durables pour une plus grande résilience et une sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin", également appelé "Food Systems", une initiative d'un coût global de 20,76 millions de dollars, soit 11,62 milliards FCFA, destinée à restaurer les terres dégradées et à améliorer durablement la productivité agricole.

La cérémonie officielle de lancement s'est tenue le 24 juillet dernier à Cotonou, la capitale, en présence du ministre béninois de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Adin Yeton Bloukounon Goubalan. Soutenu par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), ce projet ambitionne d'apporter une réponse structurelle à l'une des principales contraintes qui fragilisent l'agriculture béninoise : la dégradation des sols. Dans le détail du financement, 5,96 millions de dollars seront apportés par le FEM et 14,8 millions de dollars de co-financement béninois.

En réalité, l'appauvrissement

des terres agricoles constitue désormais un défi majeur pour les producteurs béninois. Selon les données présentées lors du lancement du projet, une enquête réalisée en 2019 révèle que plus de 5 millions de personnes, soit environ 40% de la population nationale, sont exposées aux conséquences de la dégradation des terres. Près de 38% de la superficie totale du pays sont classés comme dégradés.

Cette situation entraîne une baisse importante des rendements agricoles et accentue la vulnérabilité économique des exploitants. Le ministre de l'Agriculture a notamment souligné qu'un sol pauvre conduit mécaniquement à une agriculture moins productive, alimen-



tant ainsi un cercle vicieux de précarité pour les producteurs. Selon les autorités béninoises, la dégradation des sols entraîne une réduction d'au moins 50% des rendements agricoles, compromettant la sécurité alimentaire et limitant les revenus des ménages ruraux.

Ainsi, la restauration des terres représente un enjeu crucial pour le Bénin, où l'agriculture demeure un moteur essentiel de l'économie nationale. Le secteur contribue en moyenne à 26% du Produit intérieur brut (PIB), génère près de 80% des recettes d'exportation et représente environ 70 % des emplois. Les filières riz et maïs, ciblées par le projet Food Systems, occupent une place centrale dans l'alimentation des populations béninoises, aussi bien en mi-

lieu rural qu'urbain. L'objectif est donc de transformer ces chaînes de valeur afin de passer d'un modèle marqué par une faible productivité et de fortes pressions environnementales vers des systèmes alimentaires plus durables, performants et résilients.

36 000 producteurs directement ciblés

Prévu pour s'achever en 2030, le projet Food Systems prévoit des interventions ambitieuses sur le terrain. Il permettra notamment de restaurer 20 000 hectares de terres dégradées ; de placer 114 900 hectares sous des pratiques agricoles durables ; d'accompagner 36 000 bénéficiaires directs ; et de toucher environ 356 000 béné-

ficiaries finaux. Les actions seront déployées dans plusieurs communes prioritaires, notamment Karimama, Malanville, Glazoué, Kétou et les Agoués, des zones particulièrement concernées par les enjeux de productivité agricole et de gestion durable des ressources naturelles.

Avec ce projet, le Bénin entend s'attaquer à l'une des causes profondes de la fragilité de son agriculture : la perte progressive de fertilité des sols. Au-delà de la restauration environnementale, l'ambition est de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs et de bâtir des chaînes de valeur agricoles capables de répondre durablement aux besoins économiques et nutritionnels du pays. Le programme Food Systems apparaît ainsi comme un levier stratégique pour concilier productivité agricole, préservation des ressources naturelles et résilience climatique, trois conditions essentielles pour accélérer la transformation du secteur agricole béninois.

Le Niger enregistre la création de 49 usines industrielle en un an

L'industrie nigérienne continue de gagner en densité. Entre avril 2025 et avril 2026, le pays a vu naître 49 nouvelles unités industrielles, un mouvement qui porte à 235 le nombre d'usines actuellement en activité. Ces projets ont mobilisé près de 465,7 milliards FCFA d'investissements et devraient permettre la création de plus de 6 200 emplois, illustrant la volonté des autorités de faire du secteur productif un levier de transformation économique.

Présentant le bilan de son département devant le Conseil consultatif de la Refondation, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Abdoulaye Saidou, a estimé que cette dynamique s'accompagne d'un regain de l'entrepreneuriat. En 2025, le Niger a enregistré la création de 8 353 entreprises, contre 5 967 l'année précédente, soit une progression de 40 %. Afin d'encourager ces investissements, l'État a accordé plus de 114,7 milliards FCFA d'avantages fiscaux dans le cadre du Code des investissements.

Les autorités entendent dé-

sormais consolider cet essor industriel en remettant en activité 34 unités de production actuellement à l'arrêt. Leur réhabilitation est présentée comme un enjeu majeur pour renforcer les capacités de production nationale et réduire la dépendance du pays aux importations.

Dans le même temps, le gouvernement poursuit sa politique de soutien au pouvoir d'achat et à la sécurité d'approvisionnement. Près de 71 milliards FCFA ont été mobilisés pour maintenir les prix réglementés des hydrocarbures et garantir leur disponibilité sur le

marché. Ce dispositif s'est traduit par une baisse des prix de certains carburants ainsi que par un important soutien au gaz de pétrole liquéfié.

La stratégie de substitution aux importations concerne également le riz. À cet effet, 5,41 milliards FCFA ont été injectés dans la Société Riz du Niger afin de renforcer la production locale et d'accroître l'autosuffisance du pays sur cette denrée stratégique.

En parallèle, les services de contrôle ont intensifié leur présence sur les marchés. Plus de 5 400 opérations de vérification de la qualité des pro-

duits ont été réalisées en 2025, tandis que les enquêtes sur les pratiques concurrentielles se sont multipliées dans plusieurs secteurs, notamment les banques, les télécommunications, les transports et les produits pharmaceutiques. Les inspections engagées dans plusieurs régions pour faire face aux tensions sur le gasoil ont par ailleurs permis de mettre au jour des pratiques frauduleuses liées à la dissimulation de stocks et à de fausses déclarations de pénurie. Les autorités estiment que la situation est désormais largement stabilisée, même si des difficultés persistent dans certaines zones.

Le gouvernement mise également sur la diplomatie économique pour soutenir cette dynamique. Les forums d'investissement, les missions éco-

nomiques et les rencontres bilatérales organisés au cours des derniers mois ont débouché sur plus de 500 intentions de partenariats entre entreprises nigériennes et étrangères. Plusieurs protocoles d'accord ont notamment été conclus avec le Tchad, l'Algérie, le Maroc, la Chine et la Türkiye, tandis qu'un nouveau cadre de coopération est en préparation avec la Tunisie.

Selon le ministère du Commerce, ces initiatives suscitent un intérêt croissant d'investisseurs internationaux pour le marché nigérien. La première Foire commerciale de l'Alliance des États du Sahel, organisée à Niamey avec plus de 1 000 exposants, s'inscrit dans cette stratégie visant à renforcer l'attractivité du pays et à stimuler les investissements productifs.

Compte rendu du Conseil des ministres du 30 juillet 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 30 juillet 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNAS-SINGBÉ, Président du Conseil.

Au cours des travaux, le Conseil a examiné et adopté deux (2) décrets réglementaires et plusieurs décrets de nomination.

1. Au titre des décrets réglementaires

- Le Conseil a adopté le décret instituant le mécanisme d'évaluation de la conformité aux normes des produits locaux et importés au Togo

Le gouvernement s'est engagé à garantir la conformité des produits locaux et importés aux normes et règlements techniques en vigueur, afin de renforcer la protection des consommateurs contre les risques liés à la mise sur le marché de produits non conformes et de promouvoir une véritable culture de la qualité. Ainsi, le décret adopté ce jour institue un mécanisme national d'évaluation de la conformité des produits locaux et importés avant leur mise sur le marché. Ce dispositif vise notamment à assurer le respect des exigences de qualité, de sécurité et de performance applicables aux produits, à promouvoir une concurrence saine et équitable entre les opérateurs économiques, et à renforcer la traçabilité des produits commercialisés sur le territoire national. L'adoption de ce décret contribuera à améliorer la protection des consommateurs, à renforcer leur confiance dans les produits mis sur le marché



national et à accroître la compétitivité de l'économie togolaise.

- Le Conseil a ensuite adopté le décret modifiant le tableau n° 16 de l'annexe 2 du décret n° 2023-040/PR du 5 avril 2023 fixant les taux, les modalités de recouvrement et d'affectation des frais et redevances dus par les opérateurs et exploitants de réseaux et services de communications électroniques, les fournisseurs d'équipements et terminaux et les installateurs d'équipements radioélectriques

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de transformation digitale, le gouvernement poursuit ses efforts en vue d'assurer une couverture numérique intégrale du territoire et de favoriser le développement de nouveaux services, notamment ceux fondés sur l'Internet des objets et les communications de type Machine-toMachine par satellite.

Le présent décret procède à l'adaptation du régime tarifaire des redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques

afin de tenir compte des évolutions technologiques ainsi que des spécificités des nouveaux services satellitaires, tout en garantissant la viabilité économique des services proposés par les opérateurs.

Cette mesure favorisera l'installation d'opérateurs spécialisés, l'extension de la connectivité dans les zones rurales ainsi que le déploiement de solutions numériques innovantes dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, la santé, la gestion de l'environnement et la logistique, contribuant ainsi à l'accélération de la transformation numérique du pays.

2. Au titre des décrets de nomination

Pour le compte du ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire : - Le Lieutenant-Colonel ATOULELOU Kpatcha est nommé directeur général de l'Agence nationale de la sécurité alimentaire (ANSAT).

Pour le compte du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Le professeur titulaire en histoire politique et relations internationales, BATCHANA Essohnam, est nommé président de l'Université de Datcha ;

- Le professeur titulaire en botanique et écologie végétale, WALA Kperkouma, est nommé 1er vice-président de l'Université de Datcha ;

- Le professeur titulaire en physiologie-pharmacologie et toxicologie générale, LAWSON-EVI Povi, est nommée 2e vice-présidente de l'Université de Lomé ;

- Le professeur titulaire en chirurgie pédiatrique, BOUME Missoki Azanledji, est nommé directeur de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche (ANQUES) ;

- Cent sept (107) maîtres de conférences et maîtres de conférences agrégés des universités de Lomé et de Kara, inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de professeur titulaire à l'issue des 43e, 44e, 45e, 46e et 47e sessions des comités

consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), sont nommés au grade de professeur titulaire.

La nomination des cent sept (107) enseignants-chercheurs au grade de professeur titulaire traduit la reconnaissance de leur mérite scientifique et pédagogique. Elle renforce les capacités d'enseignement, de recherche et d'encadrement des universités publiques et contribue au prestige de l'enseignement supérieur togolais.

Le gouvernement leur adresse ses chaleureuses félicitations aux enseignants-chercheurs promus et les encourage à poursuivre leurs efforts en faveur de l'excellence académique, de l'innovation scientifique et de la formation des générations futures. Il invite également l'ensemble de la communauté universitaire à s'inscrire dans cette dynamique d'excellence, de performance et de mérite, afin de consolider davantage le rayonnement de l'enseignement supérieur togolais aux plans régional et international.

3. Au titre des communications

Le Conseil a, en outre, écouté une communication relative à la présentation du rapport national de suivi des investissements des communes sur la période 2020-2025, présentée par le ministre délégué auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, chargé du développement local.

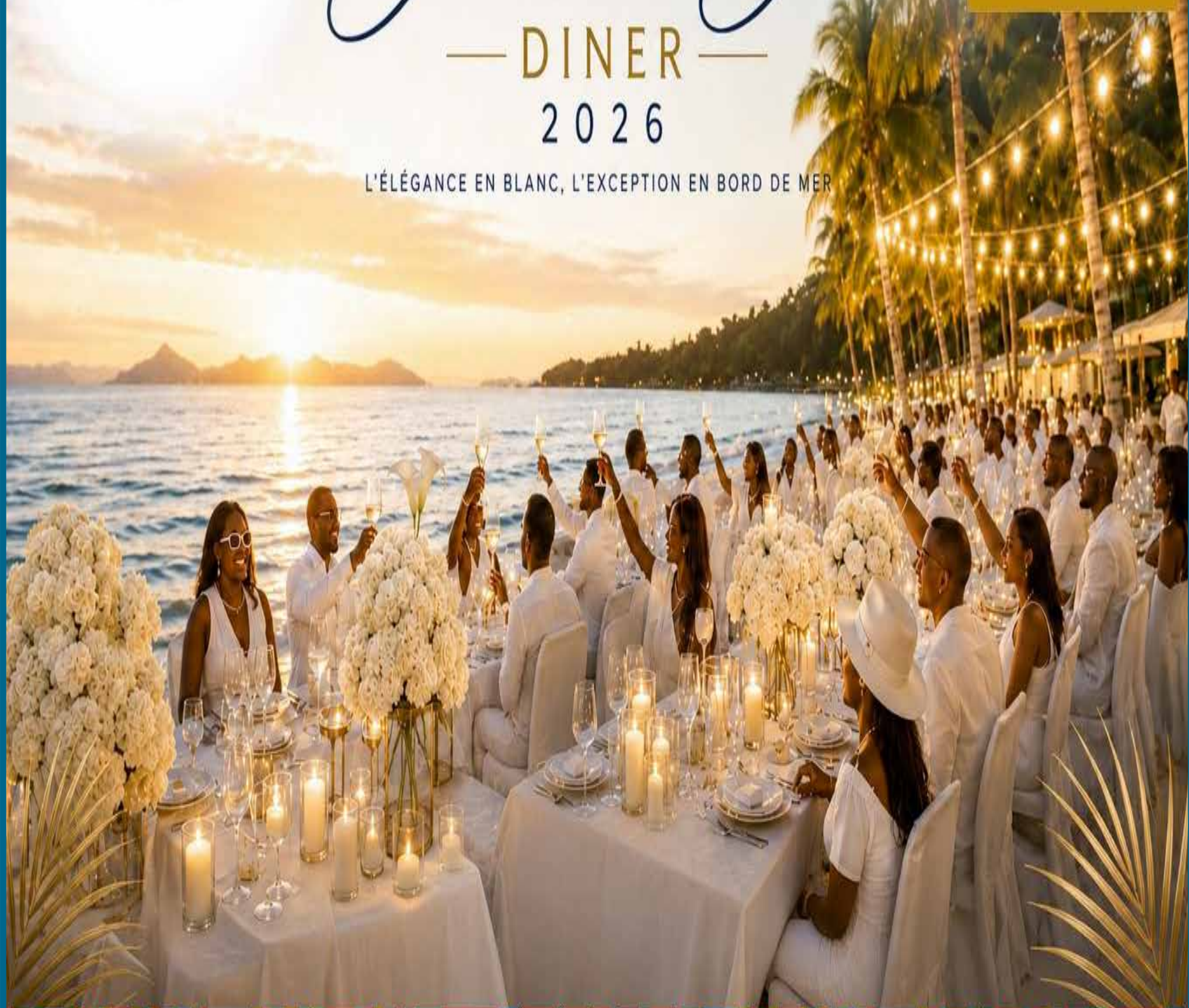
HPB
HOTEL
PETIT BRUSSEL
RESORT
— ★ ★ ★ ★ —

Blanc de Blanc

— DINER —
2026

L'ÉLÉGANCE EN BLANC, L'EXCEPTION EN BORD DE MER

SAM 08
AOUT 08
19H 00



📍 Baguida plage ☎️ **(+228) 70 44 33 30 / 70 50 50 50** 📱 BlancDeBlanc

Beaufort. cfao. Mario. ASKY. Empreinte ZARA. SARA GROUP. FIMO228 La Boutique. royal air maroc. ASSURANCES. M'RODE HOTEL + APPARTS. sud. yas.

PREMIUM QUALITY LAGER. GRAND REX. Magnifico. Alizé. Remy Tresor Champagne. CDK GROUP SECURITY. Montecriste DISCOTHEQUE. HOUSE OF CHALLENGE BY BOVANN. TV7. PREMIER. TVE. NW. TRACE. KANAL. NANA. HIT RADIO.